



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3327

Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Montréal (Canada), du 15 au 19 octobre 2017

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3327 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GEORGES KEPENEKIAN ET MME KARINE DOGNIN-SAUZE POUR UNE MISSION A MONTREAL (CANADA), DU 15 AU 19 OCTOBRE 2017 (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation commune entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, menée par Monsieur Georges KEPENEKIAN, Maire de Lyon et Monsieur David KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon, se rendra à Montréal du 15 au 18 octobre 2017 dans le cadre des 30<sup>èmes</sup> Entretiens Jacques Cartier.

Madame Karine DOGNIN-SAUZE, 2<sup>me</sup> adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux Relations internationales, aux affaires européennes, à la Coopération décentralisée et à la solidarité internationale, est invitée à prendre part à cette délégation également composée d'élus métropolitains et de techniciens.

Les Entretiens Jacques Cartier sont organisés chaque année alternativement à Lyon et à Montréal (Québec). Ils représentent le plus grand rassemblement de la communauté francophone de décideurs, chefs d'entreprises, acteurs du monde culturel, chercheurs et universitaires. La 30<sup>ème</sup> édition coïncide avec le 375<sup>ème</sup> anniversaire de la ville de Montréal, ayant déjà mis à l'honneur, à cette occasion, la Ville de Lyon lors du festival Montréal en Lumière en février 2017.

Cet événement sera donc une nouvelle opportunité de :

- promouvoir le territoire de la ville de Lyon et son rayonnement à l'international, en collaboration avec les ambassadeurs ONLYLYON ;
- conforter les liens institutionnels existants entre les deux villes ;
- développer les liens techniques noués autour des politiques publiques, sur des thématiques qui ont un intérêt commun pour les deux villes (politique sociale, personnes âgées et dépendance, aménagement urbain, rendez-vous économiques, etc.).

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

**DELIBERE**

1. Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à Monsieur Georges KEPENEKIAN et Madame Karine DOGNIN-SAUZE pour une mission à Montréal (Canada), du 15 au 18 octobre 2017.

2. Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3. Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2017 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE